



# Entreprendre autrement

## # Scop # Scic



Cofinancé par  
l'Union européenne



# Différences et points communs

## Société classique

Capital fixe



€ = 1 voix

Libre distribution des bénéfices

Possibilité de vendre avec plus-value

=

Production de biens ou de services

Inscription au RCS

IS

TVA

## Société coopérative

Capital variable



Personne = 1 voix

Distribution des bénéfices encadrée

Pas de revente possible, réserves impartageables



Une société commerciale  
**d'intérêt collectif**

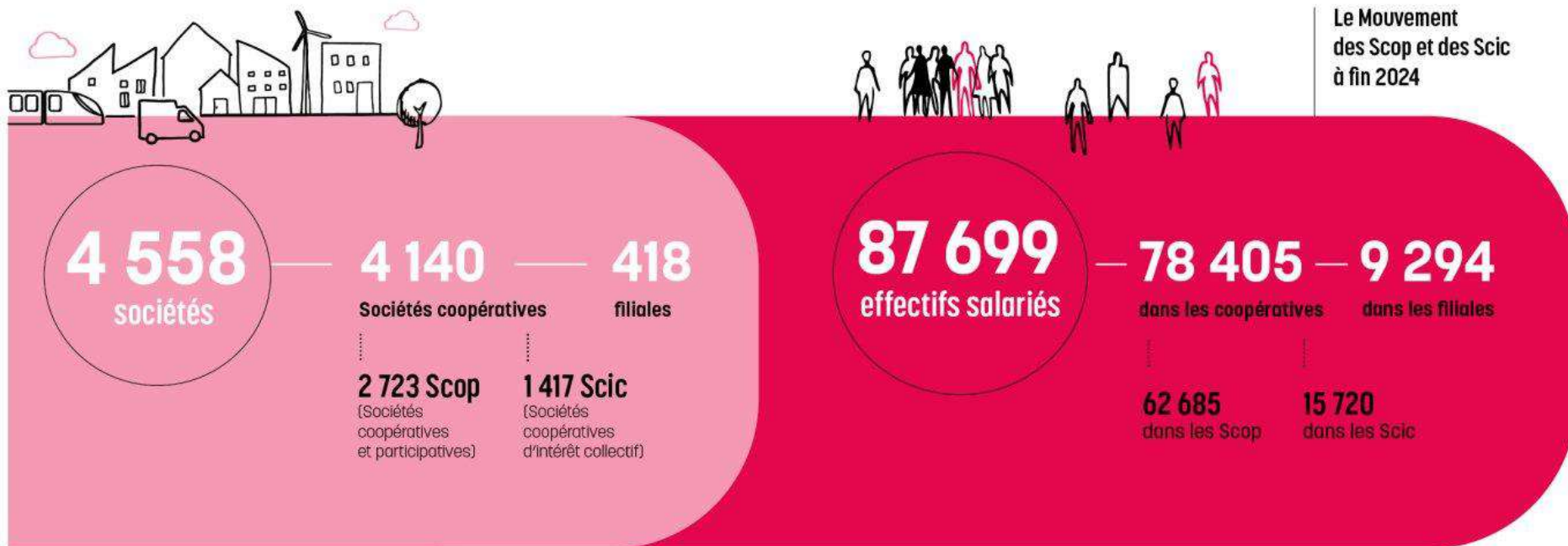
L'intérêt par lequel tous  
les associés se  
retrouvent autour d'un  
objet ou projet commun

présentant **un caractère d'utilité  
sociale**

Gouvernance avec  
multi sociétariat



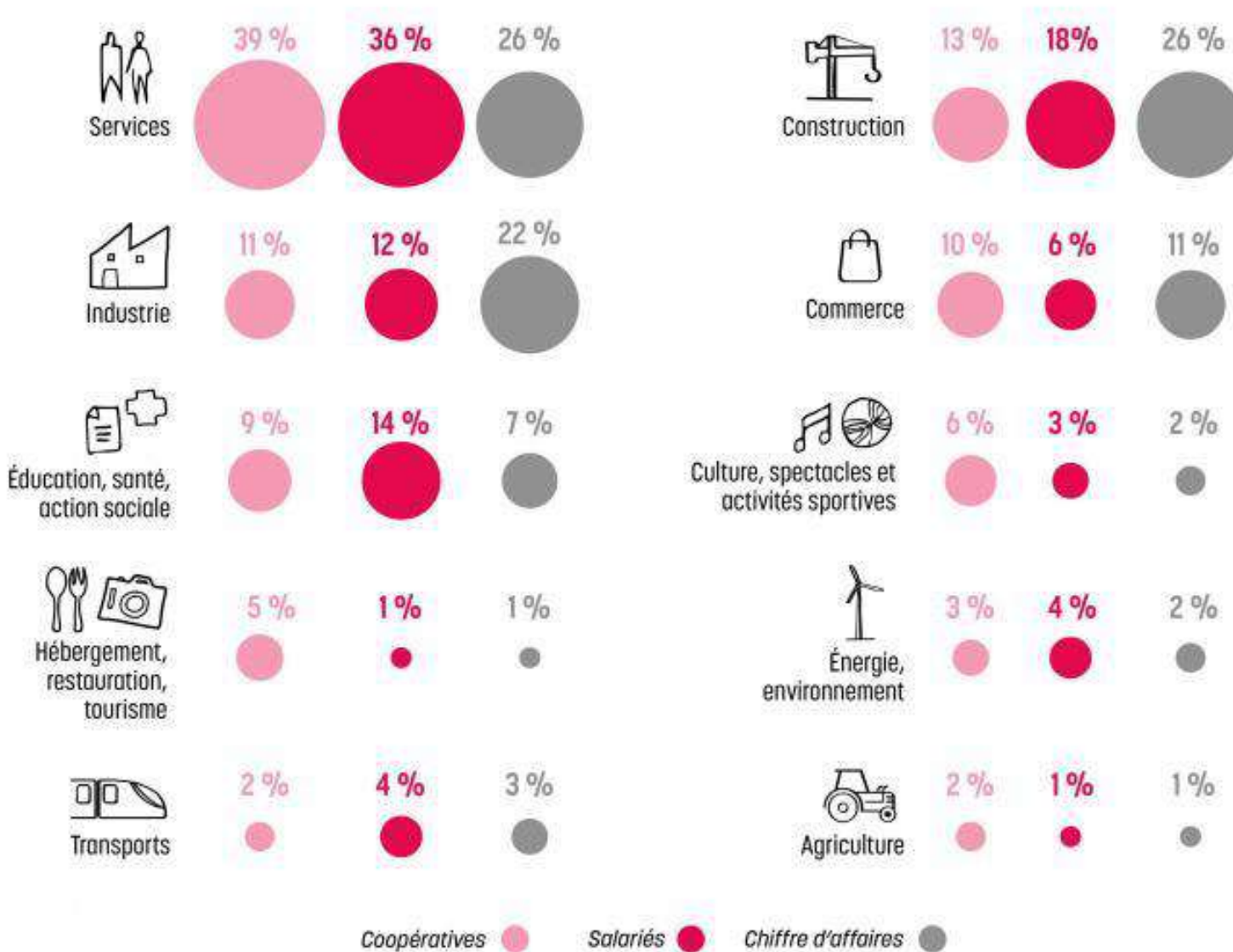
# Panorama des Scop et Scic en France en 2024



Région Occitanie : 600 entreprises – 7300 salariés

Pole Med (ex LR) : 250 entreprises – 2800 salariés

# Répartition sectorielle des SCOP/SCIC



# Des entreprises construites pour durer

Le taux de pérennité à 5 ans



Ce qu'être membre de leur société apporte « en plus » aux collaborateurs  
> RÉTRIBUTION IMMATÉRIELLE

Un sens à leur travail,  
le plaisir au travail

Les relations, le partage

Le droit à la parole

La double qualité  
salarié-associé

Etude de 2019 auprès de 205 dirigeants de SCOP et 554 collaborateurs « *Innovations managériales, pratiques coopératives et QVT* »

# Le parcours Alter'Incub

**9 mois** pour lancer son activité.



Appuie et **conseille**  
**individuellement** les projets



Anime des **temps collectifs**  
de formation et de  
mutualisation d'expériences



**Communication et promotion**  
des projets incubés



**Met en réseau** les projets avec des partenaires  
complémentaires: laboratoires, collectivités, financeurs, ...

+ d'informations sur notre prochain AAP : [Réunions d'info | Alterincub Occitanie Méditerranée](#)  
[Dossier de candidature](#)

Mai 2025

# Accompagnement à la création en SCOP ou SCIC

**1** Réunion d'information



**3** Signature de la convention d'accompagnement

**2** Pré-diagnostic  
Validation de l'adéquation du statuts SCOP ou SCIC avec votre projet

**4** Définition du projet coopératif, construction de la gouvernance  
Plan de financement/recherche de partenaires financiers  
Montage juridique appliqué au SCOP et SCIC (Statuts, PV d'AG de création)

**5** Création SCOP ou SCIC

**6** Accompagnement dans le cadre de l'adhésion

# Les leviers de financement pour les SCOP et SCIC

- ▶ **SOCODEN** – outils financier du mouvement des SCOP et des SCIC
- ▶ **France active Airdie** – outils financier de l'ESS
- ▶ **Les titres participatifs** : Remboursables à l'initiative de la coopérative après un minimum de 7 ans.
- ▶ **Le capital** :
  - ▶ **En SCIC** : pas de limite d'apport en capital par des associés extérieurs
  - ▶ **En SCOP** : capital des associés extérieurs limité à 49%

=>Effet levier pour des prêts bancaires classiques





# Merci de votre attention

Contact : Elise Mouysset  
[emouysset@scop.coop](mailto:emouysset@scop.coop)



Cofinancé par  
l'Union européenne

